



Maison en indivision et en location

Par **margou**, le **09/09/2023** à **19:28**

Bonjour,rrnrJe suis séparé de ma compagne (PACS en indivision de 2014 à 2021) et nous avons une maison en location que nous avons acquis à 50/50 en 2006 alors que nous étions en concubinage. Cette maison est en location depuis plus de dix ans.rrnrAprès avoir fait les comptes il apparait que mon ex-compagne me doit différents montants liés aux travaux qui ont eu lieu dans la maison pendant la location et une bonne partie de la part des loyers que je n'ai pas touchés quand nous étions ensemble (négligence de ma part), on parle ici de plus 50k€ au total.rrnrJe lui ai proposé de vérifier mes conclusions et tous les comptes afin de trouver un accord, mais je n'ai reçu aucun retour de sa part (lettre recommandée, plusieurs relances par mail, ...). J'envisage donc d'envoyer un dernier recommandé pour la menacer, ... mais de quoi ?rrnrSi j'envisage une action juridique, puis-je saisir directement un juge (lequel ?), dois-je passer par un avocat, un notaire, ... ? Toutes ces procédures vont avoir un coût, est-ce que le jeu en vaut la chandelle ?rrnrMerci pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **10/09/2023** à **07:52**

Bonjour, bienvenuernrn rnrnVous ne dîtes pas qui perçoit les loyers actuellement..rrnr.?

Par **amajuris**, le **11/09/2023** à **10:58**

bonjour,rrnrprenez conseil auprès d'un avocat qui saura vous dire si une procédure contre votre ex est pertinente.rrnrvous pouvez envoyer à votre ex une dernière mise en demeure par LRAR, en lui indiquant votre intention de l'assigner devant le tribunal en l'absence de

réponse satisfaisante.rnrnsalutations

Par **margou**, le **12/09/2023** à **21:11**

Bonsoir,rnrn rnrnMerci pour vos retours.rnrnActuellement les loyers sont versés à 50/50.